

17418

Interpellation urgente : Les alternatives à la Municipalisation de la fondation ABS et les conséquences de cette reprise ont-elles été bien étudiées ?

Initiant.e.s : Johann Dupuis (EàG) et csrts.

Motifs de l'urgence

Au vu de l'importance de cet objet pour la politique de lutte contre les drogues de la ville de Lausanne ainsi que de son lien avec le RP 2025/45 dont le traitement est prévu le 19 mai 2026 et considérant le fait qu'une ou des résolutions du Conseil communal pourrait encore influencer la politique municipale, l'urgence est demandée.

Développement

Le 5 mai 2026, la Municipalité de Lausanne ainsi que le Conseil de la Fondation ABS ont publié une communication commune annonçant la reprise du personnel et des prestations de cette fondation par la Ville de Lausanne. Ce changement sera effectif au 1er janvier 2027. Les deux institutions citent la crise du crack ainsi que des difficultés structurelles préexistantes comme principales justifications de cette décision. Une task force incluant le Canton aurait été mise en place dès l'été 2025 afin d'étudier les solutions possibles. Selon la Municipalité, la municipalisation se serait imposée comme une évidence, avec le soutien du Conseil de fondation. Le personnel d'ABS (23,4 EPT) se verrait proposer une intégration au sein du Service de l'inclusion et des solidarités plurielles (SISP).

Deux jours après cette communication, le personnel d'ABS, réuni en assemblée générale le jeudi 7 mai 2026, s'est prononcé à une très large majorité contre cette reprise. Ce vote massif confirme une opposition de fond à la décision prise. Les employé·e·s dénoncent un processus mené sans consultation ni participation de leurs représentant·e·s, alors même qu'ils et elles sont les premier·ère·s concerné·e·s et les mieux à même d'évaluer les besoins du terrain. Ils et elles expriment également des inquiétudes majeures quant à une dégradation des missions de l'Espace de consommation sécurisé (ECS) et à une remise en cause des valeurs fondamentales qui structurent leur travail.

Ces inquiétudes sont étayées par de nombreux éléments factuels. La situation actuelle de la Fondation ABS s'inscrit dans un contexte de crise du crack documentée, qui constitue un choc externe ayant profondément transformé les usages et accru la pression sur les équipes, sans que les ressources allouées ne soient fondamentalement adaptées en conséquence. Le déficit invoqué par les autorités apparaît ainsi indissociable d'un sous-financement structurel.

Sur le fond, la municipalisation soulève une contradiction majeure. Le modèle du bas-seuil repose sur des principes essentiels — anonymat, inconditionnalité, absence de contrôle administratif, primauté de la santé — qui conditionnent directement l'efficacité des dispositifs. Or les orientations municipales récentes introduisent des logiques de contrôle (identification, critères d'accès, traçabilité) difficilement conciliables avec ces principes.

On peut dès lors légitimement craindre que la municipalisation de l'ECS compromette l'atteinte de ses objectifs. Les évaluations menées montrent que les bénéficiaires font

davantage confiance à des structures indépendantes qu'à des institutions publiques, souvent associées à des logiques de contrôle ou de répression. Cette méfiance est particulièrement marquée chez les personnes en situation de grande précarité ou de statut administratif instable. Dans ce contexte, l'intégration de l'ECS à une structure municipale comporte un risque réel d'exclusion et de non-recours des publics les plus marginalisés avec, pour conséquence, un retour à des consommations dans l'espace public.

À ces préoccupations s'ajoute un élément particulièrement problématique concernant la phase transitoire. La direction intérimaire de la fondation, jusqu'au 1er janvier 2027, a été confiée à Triaspect SA, un cabinet de conseil privé ne disposant d'aucune expertise reconnue dans les domaines du travail social, du bas-seuil ou des addictions. Le profil de cette direction intérimaire suscite une vive inquiétude au sein du personnel. Composée de consultants issus du management et des ressources humaines, sans expérience du terrain, elle apparaît en décalage complet avec les exigences spécifiques du travail en ECS. Les employé·e·s craignent de fait une aggravation de leurs conditions de travail dans un contexte déjà fortement dégradé.

La décision de municipalisation soulève des enjeux majeurs, tant sur le plan de l'efficacité des politiques publiques que du respect des principes du travail social et des conditions de travail du personnel concerné. Elle interroge également la méthode employée par la Municipalité, marquée par une absence de concertation avec les acteur·rice·s de terrain.

Dans ce contexte, les soussignés aimeraient poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quelle est la chronologie précise des alertes remontées par le Conseil de fondation et/ou la direction d'ABS ces dernières années, et comment la Municipalité a-t-elle répondu jusqu'ici à ces alertes ?
2. Pourquoi, face aux difficultés rencontrées par la Fondation ABS, la Municipalité n'a retenu que le scénario de la Municipalisation de cette structure ? Est-ce qu'une réforme de cette structure, voire la recherche d'un autre prestataire externe a été étudiée, comment et quelles ont été les conclusions de cette étude ?
3. Avec l'annonce de cette Municipalisation, quels sont les principaux changements auxquels doivent s'attendre les employés des ECS, s'agissant de leurs conditions de travail ? Est-ce que les objectifs ainsi que les missions l'ECS vont être modifiés par la municipalisation d'ABS ? Quels changements organisationnels sont-ils à attendre ?
4. Comment la Municipalité entend-elle garantir concrètement l'anonymat et la protection des données des usager·ère·s, dans un dispositif prévoyant identification, carte d'accès et enregistrement administratif, en contradiction avec les principes fondamentaux du bas-seuil ? Les bénéficiaires doivent-ils également s'attendre à des changements par rapport au fonctionnement actuel et aux orientations communiquées dans le RP 2025/43 ?
5. Comment la Municipalité analyse-t-elle les niveaux élevés d'absentéisme et de surcharge au sein du personnel d'ABS avant l'annonce de cette reprise, et quelles mesures structurelles prévoit-elle pour y répondre, au-delà du changement de gouvernance ?
6. Compte tenu des réticences que le personnel actuel affiche à l'égard de la municipalisation de la Fondation et des espaces de consommation, quelles mesures la municipalité envisage-t-elle de prendre afin de répondre aux demandes du personnel ? Que répond-elle aux critiques évoquant l'absence de tout processus de consultation jusqu'ici ? Est-elle prête à suspendre le processus de municipalisation

de la Fondation ABS afin de rouvrir un dialogue réel avec les acteur·rice·s du terrain ?

7. Pour quelles raisons la direction intérimaire de la Fondation ABS a-t-elle été confiée à Triaspect SA? Sur la base de quelles compétences spécifiques dans le domaine du bas-seuil, des addictions ou du travail social ce choix a-t-il été effectué ? Un appel d'offres public a-t-il été réalisé préalablement à l'attribution de ce mandat ? Quel est le coût total estimé de ce mandat ?
8. La Municipalité a-t-elle d'ores et déjà mené une analyse des impacts budgétaires de la reprise d'ABS ? Peut-elle nous faire part des principaux éléments de son analyse ?
9. La Municipalité a-t-elle d'ores et déjà mené des projections pour analyser dans quelle classe salariale et quelles catégories du Règlement personnel de l'administration vont être intégrés le personnel de la fondation ABS ? Quels seront les impacts sur les conditions salariales et de travail des employés ?


Lausanne, le 19 mai 2026



Johann Dupuis (EàG)


Romane Benvenuti (Les Verts)

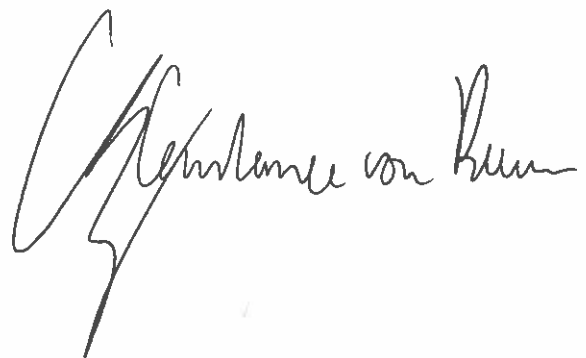
Virginie Cavalli (Verts libéraux)

Agathe Raboud (EàG)


Sargi Koyuncu EàG
K. Sargi

Hegdi Grausz


Pierre Lousienne



Agnès von Büren

Yusuf Keliye
